

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

VALANT AVIS D'IMPÔT

IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2017

Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur **impots.gouv.fr/verifavis**

MME BAYLE MONIQUE ROLLANDE
46 AV DE LA GARE
58250 FOURS

58009

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal (C) :	17 85 666 728 223
N° d'accès en ligne :	voir votre déclaration
Revenu fiscal de référence :	0
Référence de l'avis :	18 58 A088333 31

Adresse d'imposition au 01/01/2018 :
46 AV DE LA GARE
58250 FOURS

Numéro FIP :	580 48 44 2631407789 4 G
Numéro de rôle :	016 G
Date d'établissement :	24/07/2018

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT	**0 €**

À compter du 1er janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera prélevé à la source.

Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

Vos démarches

⇨ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇨ **Par courriel :** **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**

⇨ **Par téléphone :** **- Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368* DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H.**
- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇨ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
- Sur le paiement de votre impôt :
TRESORERIE DECIZE
1 RUE PAUL BERT - 58300 DECIZE
Tél : 03 86 25 15 32
- Sur le montant de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS NEVERS - S.A.I.D. SUD NIVERNAIS
19 RUE CAMILLE BAYNAC - BP 888 58015 NEVERS CEDEX
Tél : 03 86 68 40 48

** (Service 0,06 € / min + prix appel)*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 02/02/2019

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

		Résidence exclusive		Résidence alternée					
Situation du foyer	Cas particulier	Enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	Enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	Enfants majeurs célibataires	Enfants mariés	Personnes recueillies handicapées	Nombre de parts
V		1	1						3.0

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

Situation 2017 partielle
La déclaration que vous avez déposée ne comporte aucun revenu pour l'année 2017.
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

Revenu fiscal de référence [25]: 0

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRELEVEMENT A LA SOURCE EN 2019

Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 20/07/2018

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer	0,00%			